



COMPTE-RENDU CHSCT DU 18 NOVEMBRE 2019

Vous trouverez en annexe 1 la déclaration liminaire de l'intersyndicale CFDT-Solidaires-FO-CGT.

1) Approbation des procès-verbaux du 10 septembre 2019

Ce point est reporté à la demande de la direction.

2) Point de situation : Budget 2019 – Propositions de nouvelles dépenses

Le 14 novembre 2019, le secrétariat a été informé de l'impossibilité d'engager de nouvelles dépenses alors que l'ensemble du budget (hors réserve) n'a pas été utilisé.

Les organisations syndicales souhaitent qu'une mention expresse figure dans le procès-verbal sur cette information. Il est totalement anormal qu'une telle coupure soit faite si subitement déjà que le budget accordé est fictif (réserve jamais allouée),...

Il est décidé de procéder tout de même à l'analyse des devis et de se prononcer sur les dépenses. Toutefois, il est précisé que ces décisions ne sont prises que pour le budget 2019, les OS ne souhaitant pas s'engager sur le budget 2020.

La CFDT propose un devis concernant des masques d'intubation. L'AP propose de le faire passer par le secrétariat général, à défaut sur le reliquat du budget.

a) DDFIP

Le CHSCT a validé les dépenses suivantes :

- le lampadaire (130,14 €) ;
- les portes-documents (1 382,40 €) et ;
- les souris verticales grand modèle (669,50 €) et petit modèle (669,60 €).

Le remplacement du tablier de volets roulants au bâtiment D de la cité à Mulhouse a été abandonné à l'initiative de la direction.

La rehausse tablette comptoir accueil du SIP de Saint Louis est à l'étude, la direction ne présente plus cette dépense.

b) DRDDI

Le CHSCT a validé les dépenses suivantes :

- le mégaphone (130,68 €) ;
- les dalles LED (3 134 € et 2 510 €).

Dans l'hypothèse d'un reliquat de budget après ces dépenses, le CHSCT donne son aval pour du petit matériel au bénéfice de la DDFIP.

3) Projet de transfert du SIE de Ribeauvillé au SIE de Colmar

Pour les représentants FO, ce projet est connu depuis très longtemps et la direction l'a délibérément caché

aux représentants du personnel. Contrairement à ce qui est affirmé dans les documents de travail, la direction a été interrogée sur ce point lors du CTL du 2/10 et a menti aux représentants du personnel en niant un quelconque projet.

Résultat : les agents sont informés avant les organisations syndicales et le déménagement doit se faire dans la précipitation sans explication claire des règles RH pour les agents.

C'est un vote contre unanime avec la mention expresse suivante des 5 organisations syndicales : *« L'engagement du ministre est le suivant : « IL N'Y AURA AUCUNE MOBILITÉ FORCÉE ». Une fermeture de site ressemble beaucoup à de la mobilité forcée. Ce transfert de site est brutal, met les agents au pied du mur. C'est inacceptable, c'est un manque total de considération des agents, qui pour certains d'entre eux, ont consacré plus de 20 ans au service de notre administration. Le CHSCT s'oppose fortement à cette manière de procéder dans la précipitation. Les OS refusent cette pseudo consultation. La responsabilité de l'administration en matière de Risques Psycho-sociaux est fortement engagée. »*

4) Point concernant la situation dégradée de l'accueil de Mulhouse

A la suite de l'émission d'une fiche de signalement par les agents de l'accueil du SIP de Mulhouse, les organisations syndicales ont demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Les agents ont signalé la dégradation de leurs conditions de travail et leur inquiétude pour l'avenir.

Depuis le début de l'année, en plus des charges courantes habituelles, ils ont dû faire face à la mise en place du prélèvement à la source et des questions supplémentaires liées.

A cela s'est ajouté :

- la mise en place précipitée de l'accueil personnalisé sur rendez-vous sans aucune communication à destination des usagers ce qui a généré de l'agressivité de la part de ces derniers ;
- de nouvelles modalités d'accueil (accueil pour le SIE et le SDE, PC libre-service, RDV téléphoniques, accueil téléphonique sur les plages de fermeture au public) ;
- de nouvelles réglementations (refus des chèques supérieurs à 300 € et des paiements mixtes) ;
- des problèmes informatiques tant pour l'applicatif ADONIS que pour le logiciel d'accueil et d'innombrables pannes de réseau sur le site qui ont parfois abouti à la fermeture du site et à la gestion de la colère des usagers.

Les agents gèrent une population particulière et font face à un flux incessant tout au long de l'année ce qui génère du stress et de la fatigue.

La direction a semblé comprendre et entendre les craintes des agents et nous a informé qu'elle se déplaçait le 20/11 dans le service pour rencontrer et discuter avec les agents.

Deux représentants du CHSCT ont été invités à participer à cette réunion.

Nous serons attentifs aux suites données.

5) Questions diverses

Le suivi des conditions de travail des agents du SIP de Mulhouse (recouvrement et assiette) suite à la fusion avait été ajouté à l'ordre du jour mais le président a levé la séance sans aborder ce point.

La secrétaire du CHSCT a demandé qu'il soit d'ores et déjà réinscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.